

Chères villageoises, chers villageois, fidèle à son souci d'information, l'équipe municipale a le plaisir de vous transmettre le flash info d'avril 2015 et vous souhaite de joyeuses Pâques. Nous restons à votre disposition pour davantage de précisions.

PLATEFORME DES DÉCHETS VERTS

La plateforme des déchets végétaux est à nouveau ouverte :

le lundi matin de 10h à 12h
le vendredi après-midi de 14h à 16h
le samedi matin de 9h à 12h

Il est demandé aux habitants de n'y déposer que les déchets autorisés : le bois, les branchages, le gazon et les feuilles mortes. Les matériaux de démolition (gravats, briques, béton et pavés) disposent également d'un emplacement réservé. Sont interdits la dépose de verre, carrelage, plâtre, plastiques et ferrailles, pour lesquels des collectes spécifiques sont organisées.

Un non-respect de cette organisation présente un surcoût pour notre collectivité. Aussi, nous comptons sur le civisme de chacun.

HAUT-RHIN PROPRE

Comme chaque année l'opération Haut-Rhin propre est organisée. Nous faisons appel à tous ceux qui veulent bien donner un peu de leur temps pour rendre nos espaces propres et agréables. Nous vous donnons rendez-vous devant la Mairie le **samedi 11 avril à 9h** pour constituer les équipes qui sillonneront les environs de notre village afin de ramasser tout ce qui souille notre environnement. Nous terminerons cette matinée en partageant le verre de l'amitié.

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Divagation

Nous vous rappelons qu'il est important d'éviter la divagation des chiens sur les voies publiques.

Un arrêté municipal du 20 mai 2008 avait été pris dans ce sens, il est accessible à l'adresse suivante :

www.husseren-wesserling.fr/images/AM-2008-05-20-CHIENS.pdf

Il indique que tout propriétaire doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics à l'intérieur de l'agglomération.

Outre le fait qu'un chien errant sur la voie publique peut être la cause d'un accident, il peut aussi provoquer des dégâts à des tiers ou effrayer d'autres usagers sans parler des « présents odorants » déposés au fil des promenades. Tenir son chien en laisse, garder en poche un sac nylon et un paquet de mouchoirs pour ramasser ses déjections, c'est aussi respecter son prochain.

Sensibilisation à l'animal domestique

Posséder un animal de compagnie ne signifie pas forcément le connaître. En posséder un sans connaissances suffisantes, peut conduire à des dérapages (maltraitements, abandon, morsures, surpopulation...).

Pour les éviter ou les réduire, un groupe de travail composé d'éducateurs canins et de spécialistes propose des actions de sensibilisation qui ont pour but d'aider les propriétaires à interpréter le comportement au quotidien de leur animal et de répondre à leurs interrogations.

Pour contacter ce groupe de travail : Patrick Grimm – glouf@hotmail.com

DISTILLERIE

Après avoir subi le poids des années et les dégâts causés par des infiltrations d'eau, notre distillerie communale sera à nouveau opérationnelle après les fêtes de Pâques. Nettoyage haute pression, traitement fongicide, remise en peinture et remplacement des fenêtres ont été effectués, mais toujours dans le souci de trouver des solutions efficaces et sobres.

MUR DE SOUTÈNEMENT RUE DU MITZACH

Les travaux programmés en 2015 ont démarré et le mur de soutènement à l'entrée de la rue de Mitzach est en cours de réfection. Il présentait une hernie importante et il était grand temps de le consolider afin d'assurer la sécurité sur cette voie communale.

A PROPOS DES FINANCES DE NOTRE COMMUNE

Le montant de l'endettement de la commune est de 1 103 € par habitant (la moyenne départementale étant de 632 € par habitant). L'encours de la dette au 31/12/2014 est de 1 129 626 €, à cela en 2015, vont se soustraire :

- 150 000 € de remboursement sur fonds propre de la commune,
- 60 376 € de capital remboursé sur les différents emprunts,

réduisant ainsi cette dette de 210 000 € environ et ramènera l'endettement à 897 € par habitant au 31/12/2015.

Début 2015, notre municipalité a renégocié le prêt de financement de l'école et remplacé le crédit de 580 000 € au taux de 4.9 % par un emprunt de 600 000 € au taux de 2.12 % sur une durée de 25 ans. Le choix a été fait de contracter un crédit avec remboursement de capital constant dans le but de faire face à la baisse des dotations et d'assurer un désendettement de la commune le plus rapide possible. Nous rembourserons donc 24 000 € dès la première année.

En ce qui concerne la baisse des dotations... Plusieurs recettes sont déjà impactées:

Dotation	Impact 2014	Estimation 2015
Dotation globale de fonctionnement	- 6 451 €	- 22 359 €
Fond départemental de péréquation de la taxe foncière	- 20 834 €	- 5 000 €

Néanmoins plusieurs prêts sont en extinction : 1 en 2016, 1 en 2018 et 2 en 2019... Cela permettra de retrouver le niveau départemental de l'endettement pour une commune de même strate dans quelques années.

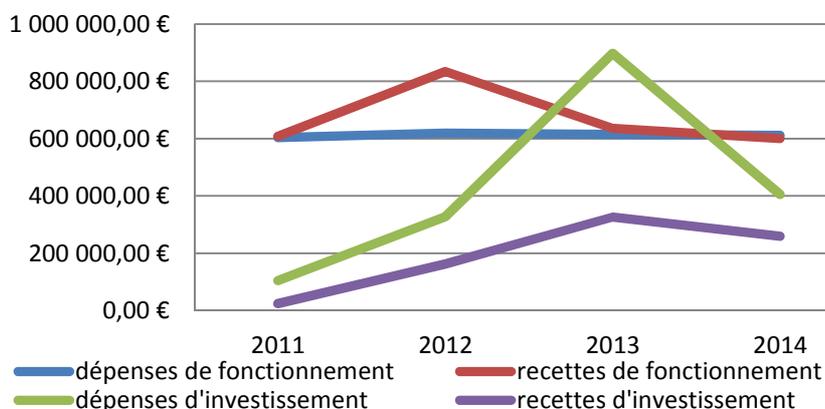
En ce qui concerne la fiscalité : en 2015 les taux de fiscalité locale ne seront pas modifiés. La municipalité, consciente de la conjoncture économique, souhaite ne pas augmenter la pression fiscale.

Evolution pluriannuelle du budget principal / mouvements réels (hors écritures d'ordre)

Les dépenses de fonctionnement sont stables.

On constate une baisse importante des recettes de fonctionnement.

L'investissement réalisé lors de la construction de l'école élémentaire porte sur 2013 et 2014.

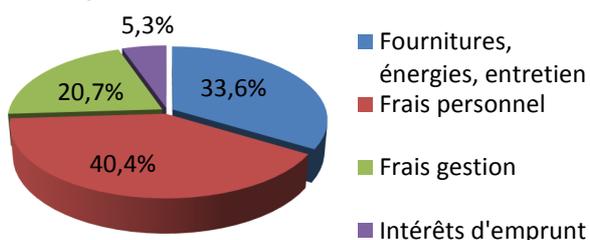


LE CONSEIL MUNICIPAL EN BREF

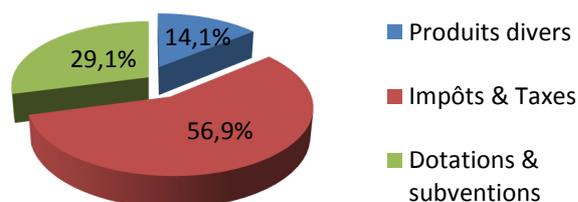
En séance du 20 mars 2015, le conseil municipal

- Approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget forêt 2014 et affecte son résultat.
- Approuve le budget primitif forêt 2015.
- Approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget principal 2014 et affecte son résultat.

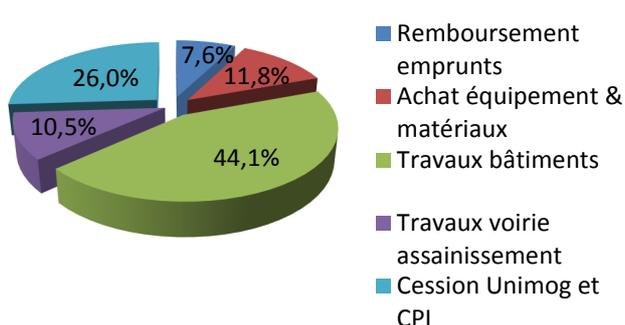
Dépenses de fonctionnement : 636 k€



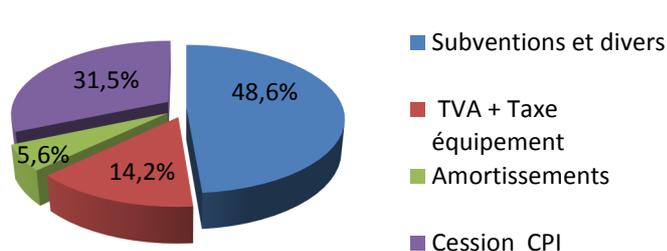
Recettes de fonctionnement : 662 k€



Dépenses d'investissement : 536 k€



Recettes d'investissement : 412 k€



- Approuve le budget primitif 2015 dont les principales orientations budgétaires sont la rénovation de la maison communale, la rénovation du pont rue du Brand, le déplacement de la sirène, l'aménagement du cimetière, le soutènement du mur rue de Mitzach et les aménagements de sécurité.
- Décide de maintenir les taux des contributions directes pour 2015.
- Décide de maintenir en 2015 le montant des subventions aux sociétés locales.
- Donne son accord pour le remplacement d'un associé du lot de chasse « Brand » et émet un avis favorable à la nomination d'un garde-chasse.
- Valide la solution d'arpentage du terrain de l'ancienne caserne proposée par la commission urbanisme.
- Ayant pris connaissance du résultat des études de l'ADHAUR et du PNRBV concernant les contraintes technico-financières incombant à la commune en cas d'urbanisation de la zone (représentant une charge estimée entre 724 k€ et 877 k€), décide du retour du terrain situé au-dessus de l'allée des chaumes en zone naturelle.
- Adopte un règlement des achats.

INFORMATION À DESTINATION DES JEUNES 16-25 ANS

La Mission Locale Thur Doller est un espace d'intervention pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans non scolarisés. Elle est située au 27 avenue Robert Schuman à Thann, ouverte du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h45. Des permanences sont également assurées à Masevaux, Saint Amarin et Cernay.

L'équipe de la Mission Locale vous aidera, vous les jeunes à trouver votre voie, que ce soit en termes de projet professionnel, de formation ou d'emploi.

Pour plus de renseignements, téléphonez au 03 89 37 56 09 ou visitez le site internet :

www.mlthurdoller.fr

RAPPEL

Avez-vous pensé à vous doter d'au moins un détecteur de fumée ?

Un geste simple qui sauve des vies. L'installation de détecteur de fumée est obligatoire depuis le 8 mars dernier. L'appareil doit correspondre à la norme européenne EN 14604. En plus du marquage CE, préférez ceux comportant la marque NF.

BOIS D'AFFOUAGE

Vous trouverez annexé au Flash Info, un bulletin de commande pour le bois d'affouage.